



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 À 18 H 30**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **jeudi 25 septembre 2025** à compter de 18 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers, conseillères, au directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2025-09-208

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication de contrat AO-25-02 sur SEAO – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et gros rebuts avec prise d'effet à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une période de 2 ans
5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien des routes locales 2024
6. Demande d'achat d'une cinquième parcelle de terrain par monsieur Yvon Lévesque (intersection rue St-Pie X et 6^e Avenue Ouest) – lot 6 614 938 d'une forme irrégulière de 155.6 m² soit ≈ 1600 pi² - Offre de 450 \$
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2025-09-209

4. ADJUDICATION DE CONTRAT AO-25-02 SUR SEAO – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET GROS REBUTS AVEC PRISE D’EFFET À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2025-07-151 adoptée le 14 juillet 2025, le conseil municipal a autorisé la direction générale à lancer un appel d’offres sur SEAO pour la collecte, transport et disposition des matières résiduelles et gros rebuts sur l’ensemble du territoire de la Ville pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a accompagné la Ville pour le devis d’appel d’offres public pour le contrat de collecte, transport et disposition des matières résiduelle et en a fait l’analyse de conformité à la suite du dépôt des soumissions reçues des firmes suivantes :

EXPLOITATION JAFFA INC. pour un montant incluant les taxes de 664 850.08 \$ (période de 4 ans)

GFL ENVIRONMENTAL INC. pour un montant incluant les taxes de 823 724.48 \$ (période de 4 ans)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, d’accorder le contrat no AO-25-02 à la firme « EXPLOITATION JAFFA INC. » étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’ADJUGER le contrat pour la collecte, transport et disposition des matières résiduelles et gros rebuts avec prise d’effet à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une période de 2 ans soit jusqu’au 31 décembre 2027 à **EXPLOITATION JAFFA INC.** pour un montant de 337 758.39 \$ taxes incluses.

D’AUTORISER le directeur général, à signer l’entente contractuelle avec **EXPLOITATION JAFFA INC.**

La Ville pourra se prévaloir d’une (1) ou deux (2) années optionnelles, soit pour les années 2028 et 2029, au montant de 161 925.77 \$ pour 2028 et 165 165.92 \$ pour 2029, taxes incluses, pour un contrat ne pouvant excéder le montant total de 664 850.08 \$. Les prix seront ajustés annuellement en fonction de l’IPC et le nombre d’unicités selon le dernier rôle d’évaluation foncière, le tout selon les clauses prévues aux documents d’appel d’offres.

Cette dépense sera affectée aux opérations courantes.

2025-09-210

5. PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **165 401 \$** pour l’entretien des routes locales pour l’année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de **madame Marie-Andrée Côté, conseillère**, il est **unanimentement** résolu et adopté que la municipalité de Paspébiac informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

6. DEMANDE D’ACHAT D’UNE CINQUIÈME PARCELLE DE TERRAIN PAR MONSIEUR YVON LÉVESQUE (INTERSECTION RUE ST-PIE X ET 6^E AVENUE OUEST) – LOT 6 614 938 D’UNE FORME IRRÉGULIÈRE DE 155.6 M² SOIT ≈ 1600 PI² OFFRE DE 450 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.01) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un terrain près de l’intersection de la rue St-Pie X et de la 6^e avenue Ouest dont le zonage est 201-M;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Lévesque a manifesté le désir d’acquérir une cinquième parcelle dudit terrain subdivisé en lots distincts et identifiée sous le numéro 6 614 938 adjacente à celles déjà acquises de la Ville d’une forme irrégulière de 155.6 m² soit ≈ 1600 pi² pour un montant de **450 \$ taxes en sus**;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’AUTORISER la direction générale à mettre en vente une cinquième parcelle de terrain de forme irrégulière de 155.6 m² soit ≈ 1600 pi² sur le lot **6 614 938** à Monsieur Yvon Lévesque au montant de **450 \$ taxes en sus** et de signer tous les documents relatifs à cette vente avec les professionnels au dossier.

L’acquéreur s’engage à payer tous les frais reliés à la transaction dont le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier.

QU’une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yvon Lévesque.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 18 h 43.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date